

PUBLIC

Annexe 5

Jurisprudence congolaise

Sources consultées :

- Avocats sans frontières, *Recueil de décisions de justice et notes de plaidoiries en matière de crimes internationaux*, décembre 2010, sur <http://www.asf.be/fr/blog/publications/international-crimes-in-the-drc-part-1/> (ci-après « Recueil ASF 2010 »).
- Avocats sans frontières, *Recueil de jurisprudence congolaise en matière de crimes internationaux – Edition critique*, décembre 2013, http://www.asf.be/wp-content/uploads/2013/12/ASF_RDC_JurisprudenceCrimesInternat_201312.pdf (ci-après « Recueil ASF 2013 »)
- International Center for Transitional Justice, *Champ de la responsabilité pénale dans l'est de la RDC : Analyse du cadre législatif et de la réponse judiciaire aux crimes internationaux (2009-2014)*, juillet 2015, https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Report-DRC-Accountability-Landscape-French-2015_0.pdf (ci-après « Rapport ICTJ 2015 »)

Affaires citées ci-après :

Tribunal militaire de Kipushi, *Gédéon et consorts*, Jugement, 5 mars 2009, RP 0134/07 et 0182/09, Recueil ASF 2010, pp. 6-74.

Tribunal militaire de Kisangani, *Basele Lutula et consorts* (Affaire Colonel Thom's et consorts), Jugement, 3 juin 2009, RP 167/08, Recueil ASF 2010, pp. 192-216.

Tribunal militaire de garnison de Mbandaka, *Botuli Ikofo et consorts* (Affaire Waka Lifumba), Jugement, 18 février 2007, RP 134/2007/RMP 575, Recueil ASF 2013, pp. 32-54.

Tribunal militaire de garnison de Bukau, *Kabala Mandumba et consorts* (Affaire Mupoke), Jugement, 15 octobre 2012, R.P. 708/12/RMP1868/TBK/KMC/1012, Recueil ASF 2013, pp. 197-230.

Aff. *Balumisa Manasse et consorts*, Jugement, 9 mars 2011, RP 038, RMP 1427/NGG/2009, RMP 1280/MTL/09, Rapport ICTJ 2015, pp. 42-43.

Aff. *Fizi I/ Baraka* (Lcl. *Kibibi Mutuare et consorts*), Jugement, 21 février 2011, RP 043/11, RMP 1337/MTL/2011, Rapport ICTJ 2015, pp. 46-47.

Aff. *Sabin Kizima Lenine*, Jugement, 29 décembre 2014, RP 702/11, RMP 1901/KMC/2010, Rapport ICTJ 2015, p. 55.

Aff. *Kazungu* (*Maniraguha et consorts*), Jugement, 16 août 2011, RP 275/09, 521/10, RMP 581/TBK/07 et 1673/KMC/10, Rapport ICTJ 2015, pp. 53-54.

DÉCISIONS OCTROYANT UN MONTANT VENTILÉ SELON LE TYPE DE PRÉJUDICE SUBI**Table des matières**

Pertes matérielles -----	4
Perte d'un proche -----	6
Préjudice sexuel -----	9
Préjudice physique -----	14
Préjudices combinés -----	16
Perte proche et pertes matérielles -----	16

Préjudice	Précisions	Faits/crimes	Auteur(s)	Montant	Commentaires
Pertes matérielles	Pillages	Attaque contre plusieurs villages ; Crime de droit commun (recel) et Crimes contre l'humanité : viols; autres actes inhumains	FARDC	200 USD	<i>Aff. Balumisa Manasse et consorts</i> , Jugement, 9 mars 2011, RP 038, RMP 1427/NGG/2009, RMP 1280/MTL/09, Rapport ICTJ 2015, pp. 42-43.
	Pillages	Attaque contre la population de Fizi ; Magasins détruits et pillés ; Crimes contre l'humanité	FARDC	500 USD	<i>Aff. Fizi I/ Baraka (Lcl. Kibibi Mutuare et consorts)</i> , Jugement, 21 février 2011, RP 043/11, RMP 1337/MTL/2011, Rapport ICTJ 2015, pp. 46-47.
	Victimes de pillages dans leur maison (suite à l'attaque) : <i>chèvres, poules, petites marchandises, habits hommes et femmes,</i>	Attaque contre plusieurs villages d'un groupement ; Crimes de droit commun et crime contre l'humanité	Policiers	600 USD (par partie civile)	Tribunal militaire de garnison de Mbandaka, <i>Botuli Ikofo et consorts</i> (Affaire <i>Waka Lifumba</i>), Jugement, 18 février 2007, RP 134/2007/RMP 575, Recueil ASF 2013, pp. 44-46 et 52.

	<i>souliers, babouches et autres biens de valeur</i>				
	Victimes : marchands et clients du marché attaqué (impossibilité d'établir avec précisions les pertes, selon le Tribunal ; admet que certaines victimes devaient avoir de l'argent sur elles)	Attaque contre un marché : 107 victimes – toutes de pillage au moins ; Crime guerre (pillage)	FARDC	800 USD (par partie civile)	Tribunal militaire de garnison de Bukau, <i>Kabala Mandumba et consorts</i> (Affaire <i>Mupoke</i>), Jugement, 15 octobre 2012, R.P. 708/12/RMP1868/TBK/KMC/1012, Recueil ASF 2013, pp. 210, 222 et 228. Vu l'impossibilité de démontrer les pertes, l'avocat des victimes sollicitait un montant <i>ex aequo et bono</i> de 5.000 USD/victime
	Victimes : marchands et clients du marché attaqué qui ont perdu des	Attaque contre un marché : 107 victimes – toutes de pillage au moins ; Crime guerre (pillage)	FARDC	800 USD (par partie civile) + paiement des sommes qui ont été	Tribunal militaire de garnison de Bukau, <i>Kabala Mandumba et consorts</i> (Affaire <i>Mupoke</i>), Jugement, 15 octobre 2012, R.P. 708/12/RMP1868/TBK/KMC/1012, Recueil ASF 2013, pp. 210-211, 222 et

	marchandises comme les autres victimes + qui avaient des sommes précises sur eux (et dont le Tribunal a considéré que c'était établi)			individuellement perdues	228.
Perte d'un proche	Meurtres	Attaque d'un village Crime contre l'humanité	FDLR	10.000 USD	<i>Aff. Sabin Kizima Lenine</i> , Jugement, 29 décembre 2014, RP 702/11, RMP 1901/KMC/2010, Rapport ICTJ 2015, p. 55.
	Meurtres	Attaque contre plusieurs villages Meurtres de civils Crimes contre l'humanité	FDLR	20.000 USD	<i>Aff. Kazungu (Maniraguha et consorts)</i> , Jugement, 16 août 2011, RP 275/09, 521/10, RMP 581/TBK/07 et 1673/KMC/10, Rapport ICTJ 2015, pp. 53-54.
	Victime = époux qui a perdu son épouse après qu'elle ait été violée	Attaque contre plusieurs villages d'un groupement Crimes de droit commun et crime contre l'humanité	Policiers	30.000 USD	Tribunal militaire de garnison de Mbandaka, <i>Botuli Ikofo et Consorts</i> (Affaire <i>Waka Lifumba</i>), Jugement, 18 février 2007, RP 134/2007/RMP 575, Recueil ASF 2013, pp. 36 et 52

	Victime = père de la jeune fille (18 ans) tuée - Préjudice moral - Perte d'un soutien matériel (père veuf - fille veillait sur les 2 frères + aide aux tâches ménagères)	Attaque contre un marché : 107 victimes ; Crime guerre (meurtre)	FARDC	50.000 USD (Préjudice moral et matériel liés à la perte du proche confondus)	Tribunal militaire de garnison de Bukau, <i>Kabala Mandumba et consorts</i> (Affaire <i>Mupoke</i>), Jugement, 15 octobre 2012, R.P. 708/12/RMP1868/TBK/KMC/1012, Recueil ASF 2013, pp. 220 et 228.
	Perte du père	Oct.2003 - mai 2006 - Katanga Crime contre l'humanité : meurtre ; viol et esclavage sexuel, disparition forcée	Maï-Maï (Gédéon)	- 50.000 USD pour une victime - 150.000 USD pour 2 autres victimes (pères différentes) (pas de précisions sur les raisons de la différence entre ces	Tribunal militaire de Kipushi, <i>Gédéon et consorts</i>, Jugement, 5 mars 2009, RP 0134/07 et 0182/09, Recueil ASF 2010, p. 73.

				victimes)	
	Perte de l'époux	Oct.2003 - mai 2006 - Katanga Crime contre l'humanité : meurtre ; viol et esclavage sexuel, disparition forcée	Maï-Maï (Gédéon)	120.000 USD pour une victime 150.000USD pour une autre victime (pas de précisions sur les raisons de la différence entre ces victimes)	Tribunal militaire de Kipushi, <i>Gédéon et consorts</i> , Jugement, 5 mars 2009, RP 0134/07 et 0182/09, Recueil ASF 2010, p. 73.
	Perte de la sœur et de la	Oct.2003 - mai 2006 - Katanga	Maï-Maï (Gédéon)	120.000 USD	Tribunal militaire de Kipushi, <i>Gédéon et consorts</i> , Jugement, 5 mars 2009, RP

	filles	Crime contre l'humanité : meurtre ; viol et esclavage sexuel, disparition forcée			0134/07 et 0182/09, Recueil ASF 2010, p. 73.
	Perte du petit frère	Oct.2003 - mai 2006 - Katanga Crime contre l'humanité : meurtre ; viol et esclavage sexuel, disparition forcée	Maï-Maï (Gédéon)	120.000 USD	Tribunal militaire de Kipushi, <i>Gédéon et consorts</i> , Jugement, 5 mars 2009, RP 0134/07 et 0182/09, Recueil ASF 2010, p. 73.
Préjudice sexuel	7 femmes qui chacune ont subi des préjudices sexuels (dans la brousse ou dans maison ; éventuellement multiples) <u>+ identifiée par la communauté comme femmes</u>	Attaque contre un marché : 107 victimes Crime guerre (viol)	FARDC	2.5000 USD (par partie civile) (Préjudice moral et matériel confondus)	Tribunal militaire de garnison de Bukau, <i>Kabala Mandumba et consorts</i> (Affaire <i>Mupoke</i>), Jugement, 15 octobre 2012, R.P. 708/12/RMP1868/TBK/KMC/1012, Recueil ASF 2013, pp. 212, 220 et 228

	<u>violées</u>				
	Préjudices sexuels (multiples) – hommes ; femmes ; jeunes filles + atteinte d'infections sexuellement transmissibles + douleurs énormes au bas ventre	Attaque contre plusieurs villages d'un groupement Crimes de droit commun et crime contre l'humanité	Policiers	5.000 USD	Tribunal militaire de garnison de Mbandaka, <i>Botuli Ikofo et consorts</i> (Affaire <i>Waka Lifumba</i>), Jugement, 18 février 2007, RP 134/2007/RMP 575, Recueil ASF 2013, pp. 37, 47-49 et 52.
	Préjudices sexuels	Attaque contre plusieurs villages ; Crime de droit commun (recel) ; Crimes contre	FARDC	5. 000USD	Aff. <i>Balumisa Manasse et consorts</i> , Jugement, 9 mars 2011, RP 038, RMP 1427/NGG/2009, RMP 1280/MTL/09, Rapport ICTJ 2015, pp. 42-43.

		l'humanité : viols; autres actes inhumains			
	Préjudices sexuels	Attaque d'un village ; Crime contre l'humanité	FDLR	5. 000USD	<i>Aff. Sabin Kizima Lenine</i> , Jugement, 29 décembre 2014, RP 702/11, RMP 1901/KMC/2010, Rapport ICTJ 2015, p. 55.
	1 victime de préjudice sexuel + cohabitation avec mari « difficile » + identifiée par la communauté comme femme violée	Attaque contre un marché : 107 victimes ; Crime guerre (viol)	FARDC	7.500 USD (Préjudice moral et matériel confondus)	Tribunal militaire de garnison de Bukau, <i>Kabala Mandumba et consorts</i> (Affaire <i>Mupoke</i>), Jugement, 15 octobre 2012, R.P. 708/12/RMP1868/TBK/KMC/1012, Recueil ASF 2013, pp. 212, 220 et 228
	Préjudice sexuel de 31 femmes : toutes souffrent moralement	Siège de 10 jours dans 13 villages du secteur Yawendo Loolo ; Viols sur env. 135 femmes ;	Maï-Maï de Basele Lutula (alias col. Thom's)	10.000 USD	Tribunal militaire de Kisangani, <i>Basele Lutula et consorts</i> (Affaire <i>Colonel Thom's et consorts</i>), Jugement, 3 juin 2009, RP 167/08, Recueil ASF 2010, pp. 206-207, 210, 215.

	(humiliation) et « dans leur chaire » - certaines ont été infectées par MST - d'autres ont perdu leur mariage - mineure (8) ont perdu leur virginité - célibataires ont perdu chance de mariage	Crimes contre l'humanité : viol			
	Préjudices sexuels Dizaines de femmes se font violer devant maris/enfants ; dans maisons ou lieux où elles s'étaient cachées	Attaque contre la population de Fizi ; Crimes contre l'humanité	FARDC	10.000 USD	<i>Aff. Fizi I/ Baraka (Lcl. Kibibi Mutuare et consorts), Jugement, 21 février 2011, RP 043/11, RMP 1337/MTL/2011, Rapport ICTJ 2015, pp. 46-47.</i>

	Préjudices sexuels	Attaque contre plusieurs villages Viols et personnes enlevées et violées Crimes contre l'humanité	FDLR	10.000 USD	Aff. <i>Kazungu (Maniraguha et consorts)</i> , Jugement, 16 août 2011, RP 275/09, 521/10, RMP 581/TBK/07 et 1673/KMC/10, pp. 53-54.
	1 victime de préjudice sexuel commis dans le village et devant la nièce + répudiée par mari + identifiée par la communauté comme femme violée	Attaque contre un marché : 107 victimes ; Crime guerre (viol)	FARDC	25.000 USD (Préjudice moral et matériel confondus)	Tribunal militaire de garnison de Bukau, <i>Kabala Mandumba et consorts</i> (Affaire <i>Mupoke</i>), Jugement, 15 octobre 2012, R.P. 708/12/RMP1868/TBK/KMC/1012, Recueil ASF 2013, pp. 212, 220 et 228
	Victime = sœur de la jeune fille de 13 ans violée par 2 militaires ; infectées et qui meurt plus	Attaque contre un marché : 107 victimes ; Crime guerre (viol)	FARDC	30.000 USD (Préjudice moral et matériel confondus)	Tribunal militaire de garnison de Bukau, <i>Kabala Mandumba et consorts</i> (Affaire <i>Mupoke</i>), Jugement, 15 octobre 2012, R.P. 708/12/RMP1868/TBK/KMC/1012, Recueil ASF 2013, pp. 212-213, 220 et 228

	tard ainsi La victime n'a pas elle-même été violée mais a une douleur « indéfectible »				
	Préjudice sexuel et séquestration de la victime	Oct.2003 - mai 2006 - Katanga Crime contre l'humanité : meurtre ; viol et esclavage sexuel, disparition forcée	Maï-Maï (Gédéon)	150.000 USD	Tribunal militaire de Kipushi, <i>Gédéon et consorts</i> , Jugement, 5 mars 2009, RP 0134/07 et 0182/09, Recueil ASF 2010, p. 73.
Préjudice physique	Coups et blessures simples (coup de poing)	Attaque contre plusieurs villages d'un groupement Crimes de droit commun et crime contre l'humanité	Policiers	200 USD	Tribunal militaire de garnison de Mbandaka, <i>Botuli Ikofo et consorts</i> (Affaire <i>Waka Lifumba</i>), Jugement, 18 février 2007, RP 134/2007/RMP 575, Recueil ASF 2013, pp. 38 et 52.
	Dommmages corporels De nombreux civils (dont enfants) se font battre et	Attaque contre la population de Fizi. Crimes contre l'humanité	FARDC	200 USD	<i>Aff. Fizi I/ Baraka (Lcl. Kibibi Mutuare et consorts)</i> , Jugement, 21 février 2011, RP 043/11, RMP 1337/MTL/2011, Rapport ICTJ 2015, pp. 46-47.

	poignarder				
	Coups et blessures simples - à l'occasion de travaux publics forcés - ou pour avoir résisté au viol	Siège de 10 jours dans 13 villages du secteur Yawendo Loolo Viols sur env. 135 femmes Crimes contre l'humanité : viol	Maï-Maï de Basele Lutula (alias col. Thom's)	2.500 USD (préjudice matériel et moral : pour les frais pour se faire soigner et pour l'humiliation publique subie)	Tribunal militaire de Kisangani, <i>Basele Lutula et consorts</i> (Affaire <i>Colonel Thom's et consorts</i>), Jugement, 3 juin 2009, RP 168/07, Recueil ASF 2010, pp. 201, 210 et 215. Dommage pas clairement défini par la partie civile

Préjudices combinés : Perte proche et pertes matérielles	Perte de l'épouse et champs	Oct.2003 - mai 2006 - Katanga Crime contre l'humanité : meurtre ; viol et esclavage sexuel, disparition forcée	Maï-Maï (Gédéon)	150.000 USD	Tribunal militaire de Kipushi, <i>Gédéon et consorts</i> , Jugement, 5 mars 2009, RP 0134/07 et 0182/09, Recueil ASF 2010, p. 73.
	Perte de l'épouse et meublants	Oct.2003 - mai 2006 - Katanga Crime contre l'humanité : meurtre ; viol et esclavage sexuel, disparition forcée	Maï-Maï (Gédéon)	300.000 USD	Tribunal militaire de Kipushi, <i>Gédéon et consorts</i> , Jugement, 5 mars 2009, RP 0134/07 et 0182/09, Recueil ASF 2010, p. 73.